

Antoine HERTH
Député du Bas-Rhin

Sélestat, le 7 décembre 2018

12-18/80km

Monsieur,

Vous m'avez récemment sollicité pour me faire part de votre opposition à la limitation à 80km/h de la vitesse sur les routes secondaires. Je vous en remercie.

Si une réponse forte est nécessaire pour faire chuter le nombre d'accidents et de tués sur les routes, l'opportunité de cette mesure est discutable.

Le groupe UDI, Agir et Indépendants, dont je suis membre, a ainsi dès le départ exposé ses réticences à la mise en place de cette mesure.

Cette limitation impose en effet de nombreuses contraintes à des millions de nos concitoyens qui n'habitent pas dans les grandes villes et qui n'ont d'autre choix que de se déplacer en voiture. C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe UDI, Agir et Indépendants, nous avons également déposé une proposition de loi pour permettre aux maires de moduler cette vitesse afin de l'adapter, de manière encadrée, au réseau routier dont les communes ont la charge.

De plus, j'ai été signataire du recours saisissant le Conseil d'Etat et demandant la suspension du décret réduisant à 80km/h la vitesse autorisée sur les routes à double sens sans séparateur central.

Si ces réserves n'ont malheureusement pas été entendue, soyez assuré que notre groupe reste vigilant quant aux conséquences engendrées par cette mesure. Nous étudierons donc avec attention votre proposition d'ouverture d'une commission d'enquête à ce sujet.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Antoine HERTH